

# le bulletin du SNU ipp 26



N°298

SNUipp Drôme  
Maison des Syndicats  
17, rue Bizet  
26000 Valence  
Tél. : 04.75.56.77.77  
Télécop. : 04.75.56.00.56

Bimensuel  
Directrice de publication :  
Bernadette Long  
N° de C.P.P.A.P. :  
0610 S 07360  
ISSN : 1164-2769

Déposé le  
08/12/2009

Dispensé de timbrage Valence CTC



PRESSE  
DISTRIBUÉE PAR  
LA POSTE

Internet : <http://26.snuipp.fr> E-mail : [snu26@snuipp.fr](mailto:snu26@snuipp.fr)

Abonnement : 10 E  
Prix au n° : 2 E

Année Scolaire 2009 / 2010



*Pour renforcer l'outil collectif,  
je me syndique au SNUipp.*

**Mardi 15 décembre**  
**Journée de**  
**mobilisation unitaire**  
**sur la formation**  
**initiale des enseignants.**

**Enseigner : un métier**  
**qui s'apprend !**  
**Non à la réforme !**  
**Exigeons une autre**  
**formation !**

*Action départementale*  
*dans le prochain bulletin*  
*spécial « formation des*  
*maîtres ».*



**Réunion spéciale**  
**direction ouverte aux**  
**directeurs et à ceux**  
**qui veulent le devenir**  
**Mercredi 27 janvier**  
**9h à Valence**  
**Maison des syndicats**

**Sommaire :**  
p1 : Editio  
p2 : Mouvement 2010  
p3 : Informatique à Montélimar -  
Enquête 60 heures  
p4-5 : Le SLECC nous prend en  
grippe

p6-7 : CAPD du 17/11 - CDEN du  
25/11  
p8 : Edvige revient en catimini  
p9 : Se syndiquer encore plus  
nombreux  
p10 : Remplacement  
p11-12 : Carte de doléances

## Valeurs de la République bafouées ! École publique ravagée, enseignants méprisés !

Le président et son gouvernement ont fait de l'école publique et de ses personnels une priorité. C'est effectivement l'éducation nationale qui semble la cible privilégiée de toutes les mesures rétrogrades qui sont mises en œuvre avec une rapidité sans précédent.

Les élèves en sont les premières victimes :

- Réduction budgétaire colossale (moins 16000 postes prévus en 2010) qui dégrade les conditions d'apprentissage et accentuation des avantages octroyés aux plus riches et donc des inégalités...
- Modification des valeurs de l'école de la République avec notamment : l'individualisation des parcours scolaires ; le financement à parité des écoles publiques et privés (loi Carle) ; des évaluations pour les élèves (et les enseignants) pour vérifier les performances et l'atteinte des objectifs ; l'externalisation (jusqu'à la privatisation ?) accélérée du traitement de la difficulté scolaire...
- Réformes structurelles qui réduisent l'ambition scolaire : avenir inquiétant pour les maternelles; suppression des IUFM, des RASED ; réforme des programmes se limitant à l'acquisition des connaissances minimales, réduction du nombre d'heures d'enseignement pour tous les élèves...

Les enseignants ne sont pas épargnés :

- Pour les salaires, la revalorisation annoncée se traduit en primes diverses et par l'avancement au mérite pour individualiser les carrières. La montée de l'autoritarisme permet d'exercer une pression permanente et insupportable sur les enseignants.
- Pour la gestion de leur carrière, avec une modification profonde des règles du mouvement et la mise à l'écart des délégués du personnel. Tout se met en place sans concertation et en dehors de toute transparence.

Toutes ces réformes vont à l'encontre de l'intérêt du service. Elles sont contre productives, car la morosité et la résignation s'installent souvent dans les écoles.

Ces réformes n'épargnent pas les autres services publics.

Les luttes doivent s'intensifier dans tout les secteurs, dans l'unité syndicale pour permettre de s'opposer véritablement.

Nous avons la responsabilité, dans le secteur de l'éducation, d'être offensifs pour décider de l'avenir de l'école publique.

La grève du 24 novembre était nécessaire, pour signifier notre opposition à toutes ces mesures régressives.

**Nous avons l'obligation maintenant de réinvestir les lieux de débat (RIS, cantonales du SNUipp...) pour construire les suites de l'action. Nous devons aussi renforcer le syndicat en nous syndiquant.**

Betty Carillo, Bernadette Long et Denis Godeau  
secrétaires départementaux



# Informatique à Montélimar

## *Une si soudaine passion pour les écoles*

Mettant fin à de nombreuses années de « disette » informatique, la municipalité de Montélimar vient de doter les écoles élémentaires de la ville en classes mobiles (16 Mac portables et une imprimante dans un meuble roulant). Un équipement qui a été accueilli avec soulagement par les enseignants qui pourront utiliser ces ordinateurs avec leurs élèves après une formation. Les enfants, quant à eux, pourront avoir enfin accès au B2i et profiter d'un outil approprié que certains de leurs petits camarades des villages alentours ont la chance de maîtriser depuis déjà plusieurs années. (Nous rappellerons que jusqu'à l'année dernière, en l'absence d'ordinateurs en état de marche dans les écoles montéliennes, les animations pédagogiques en informatique se déroulaient dans l'école ... d'Allan équipée depuis plus de 10 ans !)

Si cette dotation est un vrai plus, il faut quand même rappeler que le choix définitif des classes mobiles et du matériel qu'elles contiennent s'est fait sans concerter les collègues, pourtant les premiers utilisateurs.

Dans un plan « com » parfaitement orchestré par la municipalité de Montélimar (articles dans la presse, affiches 4 par 3 en ville, tracts distribués aux familles par les animateurs du périscolaire...) le maire, Franck Reynier, s'est découvert à cette occasion une soudaine passion pour ses écoles. Il s'est notamment fendu de déclarations dont il avait rarement habitué les enseignants de la ville :

« L'Éducation de nos enfants est une priorité... » Même si quelques avancées sont à noter en ce qui concerne les équipements multimédia, ces mêmes enseignants aimeraient sans doute modérer l'optimisme (teinté de beaucoup d'opportunisme) de monsieur le Maire en lui rappelant qu'il a encore beaucoup de chemin à faire avant que son souhait devienne réalité. En effet ils pourraient lui rappeler que certains crédits alloués aux écoles (comme celui destinés à l'achat de fournitures et de manuels) n'ont plus été augmentés depuis des lustres et qu'aucune programmation n'est annoncée pour rénover des bâtiments scolaires vieillissants, voire délabrés. Ils n'oublient pas non plus que, sous sa casquette de député UMP de la Drôme, il a aussi voté sans état d'âme les derniers budgets de l'Éducation Nationale. Nous n'avons donc apparemment pas les mêmes « priorités » pour l'École Publique.

Enfin, les collègues de maternelle devront attendre un prochain passage du père Noël car leurs écoles n'ont pas eu la chance d'être dotées. En attendant, ils se satisferont des antiques machines qui équipaient les écoles élémentaires depuis une décennie. Le service informatique de la municipalité s'étant empressé de venir les récupérer dans les classes à la rentrée. Il n'y a pas de petits profits ou quand le naturel revient au galop...

Denis Deydier

# Enquête 60 heures

**Année 2009/10 : poursuite du dispositif de suivi**

**Nouvelle année scolaire, nouveau bilan.**

Le dispositif d'aide personnalisée est reconduit dans les écoles après sa mise en place pour la première fois à la rentrée 2008.

73 % ont fait évoluer le dispositif d'aide individualisée au cours de l'année 2008/09 et 79,58 % souhaitent le faire évoluer encore. Ces résultats de l'enquête du SNUipp (dossier réalisé pour cette rentrée et disponible sur le site du SNUipp « *L'aide personnalisée : où en est-on ?* ») à laquelle 1200 écoles ont participé, ont permis, à cette rentrée, de faire connaître les limites du dispositif et d'obtenir la création d'un groupe de travail au ministère.

Si le rapport de l'Inspection Générale « *Troisième note de synthèse sur la mise en œuvre de la réforme de l'enseignement primaire* », paru en juillet 2009, affiche un bilan positif de la mise en place de l'aide personnalisée et parle même du « *succès de la formule* ». Sa lecture attentive et détaillée nuance largement cette appréciation ; « *Les effets sur les apprentissages et les ac-*

*quis sont plus difficiles à mesurer. La mesure des effets de l'aide individualisée sur les élèves ne peut pas toujours être isolée des effets des autres actions.* »

**RAPPEL : Le SNUipp 26 vous invite à comptabiliser toutes vos heures et à faire remonter les heures supplémentaires effectuées à l'Inspecteur d'Académie.**

**Le tableau, les modalités et les modèles des lettres à envoyer sont disponibles sur notre site :**

**<http://26.snuipp.fr> et dans le bulletin n° 296.**

organisations syndicales en place.

Le SNUipp décide de poursuivre la mise en place du dispositif de suivi pour continuer l'étude des effets sur la réussite des élèves et sur les bouleversements entraînés par cette nouvelle organisation du temps scolaire.

Le statu quo n'est pas satisfaisant.

Cette nouvelle enquête et ses résultats nous permettront de poursuivre nos interventions en présentant des éléments nouveaux issus des expériences de terrain. Ils nous permettront d'intervenir avec plus de force et d'efficacité dans le groupe de travail réunissant le ministère et les organisations dont le SNUipp a obtenu la mise

# Le SLECC nous prend en grippe

Un passage de l'article sur le rapport de l'inspection générale publié dans notre bulletin n°293 du 17 septembre dernier (pages 4 et 5), a provoqué la réaction d'une collègue, syndiquée au SNUipp et membre de la direction du GRIP\*, et de M. Demailly, président d'honneur du GRIP-SLECC\*. Considérant cette « déclaration » « particulièrement injurieuse et, à la limite, diffamatoire », M. Demailly nous demande « d'insérer » un « rectificatif dans la prochaine livraison de notre revue ». C'est ce que nous faisons ci-dessous pour alimenter, comme à notre habitude, la réflexion et le débat en publiant bien évidemment nos commentaires et la réponse que nous avons adressée à la collègue et à M. Demailly. Reste à savoir si nos propos sont injurieux et diffamatoires ou seulement dérangeants !!!

\*GRIP : Groupe de Réflexion Interdisciplinaire sur les Programmes - SLECC : Savoir Lire Écrire Compter Calculer

## Rectificatif demandé

En réponse à l'article paru dans le Bulletin du SNUipp 26 n° 293, du 17 septembre 2009, dans lequel on peut lire : «*Mais si demain vous proposez à ces parents, issus de mouvements pédagogiques conservateurs, comme le SLECC, de mettre en place une ségrégation scolaire au profit de l'émergence d'une élite, vous aurez aussi une majorité de parents favorables.*», je tiens à faire les remarques suivantes :

Vous avez parfaitement le droit de contester les positions du GRIP et de SLECC en matière éducative, mais pour ce qu'elles sont réellement. D'autre part, conformément à la Charte des journalistes et de la déontologie syndicale, vous avez aussi le devoir d'informer objectivement vos lecteurs.

Vous ne pouvez pas ne pas savoir l'origine et la connotation du terme « ségrégation ». Cette remarque est particulièrement injurieuse, voire diffamatoire.

Le GRIP est un mouvement pédagogique « conservateur » seulement en ce sens qu'il entend renouer avec une tradition progressiste, celle de la « démocratisation » de l'enseignement, soit la plus haute formation intellectuelle pour le plus grand nombre possible. Votre position, *réactionnaire* en son fond, montre *a contrario*, que le GRIP reprend une idée généreuse et de justice en lui donnant des couleurs profondément novatrices.

La preuve en est : que peut bien signifier, de la part d'un syndicat d'enseignants, qu'il faudrait lutter contre « l'émergence d'une élite » ? Ignorez-vous qu'il existe déjà une « élite » en France ? Ignorez-vous que cette et ces élites ne brillent pas par leur culture ? Prétendez-vous renoncer aussi à ce que même ces « élites » soient cultivées ? En l'occurrence, une telle position signerait le renoncement d'un syndicat d'enseignants à ses plus élémentaires devoirs de syndicalistes enseignants.

Jean-Pierre Demailly

*Deux courriers nous ont été adressés. A la demande de la collègue, nous avons publié la lettre de M. Demailly. Pour autant, notre réponse concerne ces deux courriers.*

## Notre réponse :

Valence, le 5 novembre 2009  
à Mme C. B-H. et M. Jean-Pierre DEMAILLY

Madame, Monsieur,

Nous accusons réception des deux courriers que vous nous avez adressés.

Avant toute chose, sachez madame, monsieur, que nous faisons également chaque jour un travail sur nous pour ne pas exploser tant les attaques contre l'école, les services publics et les acquis sociaux sont rudes. Ainsi, sommes nous amenés, comme vous parfois très certainement, à faire des compromis intellectuels. Mais, il en va de la cohésion et de la nécessité de réussir à porter des revendications.

Aussi, les convictions personnelles du rédacteur de l'article, Yoann Chauvin, doivent-elles être écartées à des moments clefs de l'action notamment au moment de l'écriture critique. L'article que vous incriminez n'est que le reflet des grandes lignes du syndicat dans lequel nous militons pour qui les références désuètes d'une pédagogie passéiste ne peuvent pas être l'orientation souhaitée pour faire réussir tous les élèves.

Que les projets et expérimentations du SLECC s'inscrivent pleinement au sein de la loi d'orientation de 2005 ou de quelques autres textes décrétés par nos gouvernants ne leur donne pas plus de légitimité, bien au contraire.

A votre décharge, le SLECC s'est ouvertement opposé aux programmes de 2002, ses orientations s'inscrivent totalement dans la droite ligne, d'une part, des invectives gouvernementales à l'encontre des pédagogues, et d'autre part, des derniers programmes de 2008.

Nous en voulons pour preuve l'intitulé de la pétition à l'initiative du SLECC : « *Ne plus savoir lire ni écrire ni compter, proscrire toute pensée cohérente* » soutenue entre autre par notre cher M. Xavier Darcos, dont on connaît les tristes positions idéologiques sur l'éducation. Ou encore la programmation de CM2 en conjugaison proposée sur le site du SLECC, qui va au-delà même des objectifs des nouveaux programmes, puisqu'elle ne propose pas moins que « *la connaissance du système de conjugaison (voix, mode, temps, personne) du conditionnel présent et passé première forme ainsi que du subjonctif présent et passé* ».

Il vous faut assumer vos choix, ne serait-ce parce qu'ils peuvent être respectables. Vous

semblez offusqués qu'on qualifie de « conservateur » le courant pédagogique auquel vous dites appartenir. Sachez qu'en adhérant au SNUipp, vous faites aussi partie, madame, d'un syndicat qui sait, à ses heures, être conservateur. Il n'y a rien de péjoratif ou de honteux à vouloir conserver des acquis sociaux, à vouloir préserver ce qui paraît être légitime. Il en va de même en pédagogie comme dans la société.

Quelque chose semble vous tracasser ! Est-ce de pouvoir être associés aux « officines non recommandables » dont vous faites mention ? Mais comment pourrait-il en être autrement lorsqu'en pleine polémique sur l'apprentissage de la lecture lancée par M. De Robien en 2006 qui préparait l'arrivée des nouveaux programmes, le SLECC s'est fait le défenseur des propos méprisants du ministre. Ne vous en déplaise, en acceptant d'entretenir la polémique stérile entre méthode globale et syllabique notamment au travers de reportages à la télévision, ce courant pédagogique a montré son conservatisme et son attachement à la politique gouvernementale.

Par ailleurs, vous faites état des « chiffons de papier sans valeur » pour parler des diplômes avec lesquels les élèves vont sortir du système éducatif. Tout cela semble malheureusement renvoyer aux propos tenus par des personnes encore une fois fort peu recommandables, que vous citez d'ailleurs dans votre lettre. Pour autant, nous n'irons pas jusqu'à parler de « propos nauséabonds », bien que M. Brighelli fasse preuve de démagogie et ne sache soutenir que les thèses infondées de la « baisse du niveau » et de la décadence du système d'enseignement. Pour information, son blog intitulé « bonnet d'âne » est le premier lien proposé quand on se rend sur le site indiqué dans votre lettre.

Pour ce qui est de la « ségrégation scolaire », il est évident qu'on ne peut faire l'amalgame simpliste entre l'utilisation d'une pédagogie et une volonté politique. Pourtant, en ces temps où l'idéologie dominante vise à nous faire croire que les innovations pédagogiques de ces dernières décennies sont responsables des maux du système scolaire, permettez nous de faire ce léger raccourci dans un article de deux pages.

(suite page 6)

# Le SLECC nous prend en grippe

Comment ne pas voir la collusion entre un discours ministériel nostalgique de notre bonne vieille école de la troisième République, parfaitement élitiste, et un discours conservateur qui défend l'application d'une pédagogie utilisée au temps de cette école. Dans ce cadre, comment ne pas faire le rapport entre d'un côté, une volonté de casser le système éducatif par sa marchandisation et de l'autre, la volonté d'un retour aux fondamentaux au travers d'un modèle pédagogique conservateur garant de la bonne instruction.

Ainsi, vous ne nous enlèverez pas l'idée qu'il y a probablement plus de parents favorables aux politiques régressives du gouvernement au sein des courants conservateurs comme le SLECC, qu'au sein d'autres mouvements pédagogiques dont nous publions régulièrement les positions dans notre presse syndicale. Permettez-nous ce rapprochement sachant que la politique gouvernementale vise à terme à réinstaurer une forme de ségrégation tacite au sein d'un système marchand d'éducation à plusieurs vitesses selon la teneur du porte-monnaie des clients, usagers, consommateurs de savoirs.

Comme ceux qui souhaitent le retour à une école élitiste et ségrégationniste sont ceux là même qui, sans exception, défendent des pédagogies conservatrices, permettez nous là aussi la réciprocité bien qu'elle ne soit pas toujours vraie, nous vous l'accordons.

Enfin, si le terme de « ségrégation » vous dérange, c'est peut-être qu'il vous rappelle les heures sombres de notre société. Alors acceptez le terme plus politiquement correct de « discrimination », ou bien le terme plus technique « d'agrégation sociale qui favorise les regroupements homogènes des élèves selon des critères sociaux ».

Nous savons combien la problématique est complexe et nous ne prétendons pas connaître la pédagogie de LA réussite. En

revanche, nous savons faire la distinction entre conservatisme ministériel et progressisme pédagogique et nous ne pensons pas que le SLECC puisse se prévaloir du second sans pour autant, nous vous le concédons, être totalement assimilé au premier.

Nous restons également convaincus que le travail que vous préconisez ne vise en rien la ségrégation scolaire. A contrario nous sommes persuadés que vos choix pédagogiques visent à gérer au mieux la difficulté scolaire. Mais pour notre part, nous n'adhérons pas aux principes et méthodes pédagogiques que vous conseillez et pratiquez.

Nos convictions et valeurs syndicales et professionnelles nous conduisent plutôt à agir pour voir enfin naître au sein de notre société des femmes et des hommes dignes, citoyens, capables de dénoncer plutôt que d'appliquer, de rechercher l'information plutôt que de la recevoir, de coopérer avec son prochain plutôt que de le voir comme un concurrent. En cela, le rôle fondamental du système éducatif n'est pas de transmettre des normes, mais bien de leur donner du sens pour en garantir l'apprentissage et le respect. Connaître la loi ne suffit pas pour celui qui veut la respecter. Il lui faut la comprendre et c'est là tout l'enjeu de la pédagogie.

Nous publierons, si vous le souhaitez, le droit de réponse que vous nous avez adressée auquel nous ne pourrions que répondre bien évidemment.

Dans l'espoir d'avoir éclairé quelque peu les propos de l'article incriminé et de vous avoir permis de mieux appréhender le sens du passage que vous avez relevé, nous vous prions d'accepter, madame, monsieur, nos salutations syndicales.

Les secrétaires départementaux  
B. LONG B. CARILLO D. GODEAU

*Parce que nous ne craignons pas le débat, fut-il idéologique, nous avons publié cette demande de rectificatif. Quelques commentaires complémentaires s'imposent au-delà de la réponse que nous avons formulée par courrier. M. Demailly semble choqué par certains de nos écrits, c'est son droit. Il veut les contester, c'est son droit tout comme le nôtre est de décider ou non de publier ses commentaires.*

*Il nous reproche de ne pas informer objectivement nos lecteurs; il s'érige en défenseur de la charte des journalistes, que nous ne sommes pas, et de la déontologie syndicale, que seuls nos adhérents peuvent légitimement apprécier... Mais quelle est sa légitimité pour juger du contenu de notre presse syndicale et de nos revendications ? Aucune !*

*Il n'apprécie pas nos propos mais nous maintenons que le SLECC préconise des pratiques qui sont loin d'être progressistes. Une visite sur le site de ce mouvement permet effectivement de le penser.*

## Petit florilège de documents pédagogiques proposés sur le site du SLECC

**Progression en grammaire proposée sur le site du SLECC ([http://www.slecc.fr/sources-slecc/documents-peda/CE1-%20Grammont-](http://www.slecc.fr/sources-slecc/documents-peda/CE1-%20Grammont-Hamon.pdf)**

**Hamon.pdf) : extraits**

**Documents : Grammaire, vocabulaire et orthographe**

Progression de CE1,

Grammont-Hamon.

Commentaire par Julien

Lachière, Instituteur,

Octobre 2007

Progression de CE1,

Grammont-Hamon.

Édition de 1962

**Commentaire**

**Chef d'oeuvre de clarté et de progressivité.**

**Julien Lachière**



**Préface de « Compter Calculer au CE1 » – GRIP Édition (extrait)**

*« Comme enseignant et chercheur spécialisé en mathématiques, je suis admiratif du travail fourni par les auteurs. Ils ont réussi à faire une synthèse moderne et attrayante des meilleures conceptions pédagogiques issues des débuts de l'Instruction publique et de l'expérience internationale. La voie qu'ils ont suivie, à l'écart de toute autre autorité que celle de la raison, est très certainement la seule qui puisse aujourd'hui préparer les jeunes élèves à devenir des citoyens. »*

Jean-Pierre Demailly

**Avant-propos des auteurs de Compter calculer au CE1 (extrait)**

Ce manuel reprend et développe les

principes adoptés pour la rédaction du fichier « Compter calculer au CP ». La démarche s'inspire de la méthode intuitive préconisée par Ferdinand Buisson dans le *Dictionnaire pédagogique* de 1887, et les contenus, même s'ils sont compatibles avec les programmes 2008, se rapprochent de ceux adoptés à cette même époque et qui ont perduré près d'un siècle : « Dans le cours élémentaire, on fait appliquer intuitivement les quatre règles à des nombres qui ne dépassent pas cent. Voilà pour le calcul mental. On étudie les tables d'addition et de multiplication. Pour le calcul écrit, on s'exerce aux trois premières opérations sur des nombres entiers. La division est bornée aux diviseurs qui ne comptent pas plus de deux chiffres. De petits problèmes oraux ou écrits complètent l'enseignement. »

# CAPD du 17 novembre

## **Les 6 délégués SNUipp du personnel quittent la réunion.**

Alors qu'il ne restait plus que trois points à traiter dans les questions diverses proposées par le SNUipp, l'Inspecteur d'Académie nous interpelle une nouvelle fois sur l'impossibilité d'établir le dialogue car « pour qu'il y ait dialogue, il faut être deux ».

**Après plusieurs extrapolations, déformations et interprétations de nos propos, après avoir essuyé un mépris constant et des propos désobligeants de type moraliste de la part de M. l'Inspecteur d'Académie, nous avons effectivement décidé de quitter la séance.**

Une première dans la Drôme où nous avons pourtant déjà eu des échanges « vifs » et « serrés » avec tous les Inspecteurs d'Académie précédents... mais peut-être est-ce cela l'évolution du dialogue social ! On croirait assister à un dialogue entre un supérieur et son subordonné, comme si les représentants syndicaux devaient lui rendre compte.

Pas de dialogue ? Cela faisait pourtant déjà quatre heures que nous étions réunis et tentions de faire entendre les arguments des personnels !

Pas de dialogue ? Comment peut-il y en avoir quand l'IA se place derrière les compétences relatives à chaque instance paritaire (CTPD pour les moyens, CAPD pour le personnel) pour nous dire qu'il n'a pas à donner d'information quant au nombre de journées non remplacées, à l'organisation du remplacement ?

Pas de dialogue ? Le nombre de réunions en CAPD diminuant, ce sont des groupes de travail qui se sont multipliés : 26 janvier 2009, 5 février 2009, 12 mai 2009, 27 août 2009 sans aucune trace écrite officielle à laquelle se référer. L'inspecteur d'académie avait répondu favorablement à notre demande d'établir des relevés de conclusions. Cet engagement nous avait finalement conduits à y participer mais, à ce jour, aucun relevé ne nous a été fourni. Rappelons que le fonctionnement des groupes de travail n'a pas de cadre réglementaire contrairement aux CAPD.

Pas de dialogue ? L'IA répète à chaque CAPD les mêmes propos « *Nous sommes tous fonctionnaires et sommes faits pour fonctionner* », oubliant ainsi le rôle fondamental de l'analyse que peut faire le personnel sur les façons d'améliorer le système éducatif. Comprenez que l'administration a toujours raison, elle détient la solution et les enseignants n'ont pas à remettre en cause la « bonne parole » ! Est-ce là le meilleur moyen pour entamer un dialogue constructif ?

Pas de dialogue ? C'est pourtant Monsieur l'Inspecteur d'Académie qui n'a eu de cesse de tenir des propos méprisants à chaque fois qu'il reprenait la parole : « *Je vais relever le niveau du débat car il est bien bas* ».

Pas de dialogue ? Mais n'est-ce pas l'IA qui a pris des décisions hors de toute consultation des instances paritaires et nous a mis devant le fait accompli en demandant que nous votions sur des décisions qu'il avait déjà entérinées, et qui n'étaient même pas inscrites à l'ordre du jour. Et malgré notre refus de voter !

Pas de dialogue ? Pour autant qu'on ait pu en juger lors de cette CAPD et des précédentes, c'est M. l'Inspecteur d'Académie qui élève la voix, coupe la parole, semble s'énerver, force le ton et livre des injonctions lorsqu'il est à court d'argument : « *J'ai pris ma décision, le débat est clos sur cette question !* »...

Pas de dialogue ? Or M. l'Inspecteur d'Académie se retranche systématiquement derrière le principe qui consiste à dire que « *l'intérêt du service prime sur l'intérêt des personnels* » pour couper court à toute discussion.

Pourquoi tant d'agressivité de sa part alors qu'il reconnaît lui-même avoir fait des erreurs ?

Sophia CATELLA, Yoann CHAUVIN, Pascal COLLIN, Denis GODEAU, Bernadette LONG, Alex MARTINERO

# CDEN du 25 novembre

## *bilan de la rentrée 2009 ou l'IA au pays des merveilles ...*

### **Intervention du SNUipp26/FSU**

Nous sommes aujourd'hui réunis pour notamment examiner le bilan de la rentrée scolaire 2009 dans le premier et le second degrés.

Cette rentrée a été marquée par la suppression de 13500 postes qui succédaient aux 11 200 de la rentrée 2008.

Malgré cela, monsieur l'inspecteur d'académie a dressé un bilan plus que positif des mesures de carte scolaire prononcées pour cette rentrée 2009.

Pour le SNUipp, le tableau est beaucoup plus noir et monsieur l'inspecteur d'académie n'est pas encore parvenu à nous convaincre du contraire :

- Pour l'aide aux élèves en difficulté, nous avons en septembre 2008, 30 postes de maîtres « G » dont 6 en CMPP et 56 postes de maîtres « E » soit un total de 86. En juin 2009, il ne restait que 52,5 postes de maîtres spécialisés pour l'aide aux enfants en difficulté : 5 postes « G » dont 2 en CMPP, 36,5 postes « E » et 11 postes « RASED

école ». La différence est considérable : 33,5 postes spécialisés supprimés c'est-à-dire presque 39% de la totalité. De plus, les départs en stage de formation CAPA-SH pour ces 2 options sont quasiment nuls depuis 3 ans. Pourtant, Monsieur l'Inspecteur d'académie a affirmé que notre département n'avait perdu que 4,5 postes spécialisés. Mais où sont donc passés les 29 postes manquant ? Dans un souci de transparence auquel nous sommes très attachés, nous allons consulter les écoles de ce département pour mesurer le nombre d'élèves qui n'ont pas pu bénéficier de l'aide des RASED, aide que nous estimons leur être due. Nous restons convaincus que les nouveaux dispositifs mis en place par le gouvernement, sans aucune réflexion ni consultation, pour aider les élèves en difficulté ne pourront jamais remplacer les interventions des enseignants spécialisés des RASED et ne sont efficaces que d'un point de vue médiatique. Comment nous convaincre qu'avec moins de postes d'enseignants spécialisés, nous pourrions faire mieux et plus pour ces élèves ?

# CDEN du 25 novembre

- A ces postes spécialisés disparus, s'ajoute un grand nombre de besoins criants en postes classe qui n'ont pas pu être abondés ou qui le sont difficilement avec des procédures qui s'apparentent à du bricolage. Monsieur l'inspecteur d'académie et monsieur le recteur donnent l'impression d'empêcher que le bateau coule en appliquant de petites rustines sur un trou énorme.

**En effet, la situation que nous connaissons aujourd'hui révèle un manque de 45,25 postes :**

. **16** enseignants, en surnombre à l'issue des nominations dans le cadre des mutations départementales, ont assuré, dans un premier temps, des remplacements et ont, à ce jour, tous été affectés sur des postes devenus vacants à l'exception de deux d'entre eux qui seraient sans affectation à ce jour.

. **5** enseignants ont été recrutés dans d'autres départements en septembre : 4 en Ardèche et 1 dans le Loiret.

. **2** nouveaux enseignants d'Ardèche ont intégré notre département depuis le 1<sup>er</sup> novembre.

. Nous venons d'apprendre que **6** enseignants « volontaires », ardéchois eux aussi, seront détachés dans la Drôme jusqu'à la fin de l'année scolaire.

. Dans 24 écoles à 4 classes et une à 5 classes, la journée hebdomadaire de remplacement des directrices et directeurs déchargés est assurée par des étudiants qui préparent le concours de recrutement de professeurs des écoles. L'inspection académique a suivi les consignes données par le ministre pour combler à la fois le manque de personnels et la baisse de 30% du nombre de professeurs des écoles recrutés. Des personnels vacataires qui ne sont ni stagiaires, ni formés, ni enseignants et ne le seront d'ailleurs peut-être jamais même s'ils le souhaitent, ont donc été embauchés. Dans ces classes, les élèves ne bénéficient pas toute l'année de l'enseignement auquel ils ont droit par faute de moyens mis à la disposition des écoles. Ces étudiants, malgré toute leur bonne volonté, ne peuvent pas répondre aux missions de l'école de la République. Ils sont bien évidemment accompagnés par les équipes ce qui entraîne une surcharge de travail notamment pour les directrices et directeurs d'école qui n'avaient pas besoin de cela. Ces décharges correspondent à **6,25** équivalents temps plein.

. Pour finir cette liste des besoins départementaux, rappelons que **10** demandes d'ouverture de classes n'ont pu être satisfaites début septembre alors qu'elles étaient justifiées. L'école de Barbières est l'une d'entre-elles et la situation va devenir rapidement explosive puisque des inscriptions sont encore attendues. La directrice demande d'ailleurs qu'un enseignant supplémentaire soit mis à la disposition de l'école de manière exceptionnelle afin que les enfants puissent bénéficier de meilleures conditions d'apprentissage. Nous relayons et appuyons solennellement ici la demande de cette école.

- Pour être précis, ce ne sont réellement que 45 postes supplémentaires qui s'avèrent aujourd'hui nécessaires aux éco-

les et aux élèves puisque vous avez, monsieur l'inspecteur d'académie, utilisé un quart de poste pour confier à une enseignante une mission de communication à l'inspection académique. Pour cela, vous n'avez consulté ni le Comité Technique Paritaire Départemental, ni le Conseil Départemental de l'Éducation Nationale alors qu'ils doivent l'être pour la répartition des moyens. Sans vouloir être procéduriers à l'extrême, nous estimons que le contournement du dialogue social et de la concertation des instances paritaires n'est jamais favorable à la transparence.

- La loi du 11 février 2005 affirme le droit pour chacun à une scolarisation en milieu ordinaire au plus près de son domicile et à un parcours scolaire continu et adapté. Cette loi définit les conditions particulières de scolarisation des enfants en situation de handicap. Parmi elles, le recrutement d'AVS pour aider à la scolarisation et à l'intégration de jeunes handicapés. En septembre 2009, dans la Drôme, sur 530 notifications d'attribution d'AVS, 140 seulement étaient satisfaites, certaines avec un recrutement d'EVS pour assurer les missions d'AVSi. Si l'on comprend la difficulté que l'administration rencontre pour trouver un nombre suffisant de personnes pour satisfaire toutes les notifications de la MDPH, nous pensons qu'il n'y a rien d'étonnant : ces contrats sont précaires, très mal rémunérés et n'offrent pas des perspectives d'avenir très longues. C'est pourquoi, nous pensons qu'il est urgent de créer de nouveaux métiers statutaires dans la fonction publique dont celui d'AVS afin de faciliter le recrutement et d'offrir aux élèves en situation de handicap une scolarisation digne de ce nom.

- La scolarisation des élèves de 2 à 3 ans a chuté de manière importante dans notre département comme au niveau national. Lorsqu'ils sont, malgré tout, scolarisés, ils ne sont plus comptabilisés dans les effectifs, et ce depuis plusieurs années, notamment lors des opérations de carte scolaire sauf dans les écoles de REP. Le SNUipp demande la création de postes en nombre suffisant pour que les enfants de 2 à 3 ans puissent être scolarisés si les parents le souhaitent et dans des conditions satisfaisantes. Avec la FCPE, il est l'un des initiateurs du collectif « Pas de bébés à la consigne » qui mène campagne pour une véritable offre public d'accueil et de scolarisation des enfants de 0 à 3 ans.

- Nous souhaitons rappeler que nous ne comprenons pas la logique de gestion des remplacements dans ce département qui conduit parfois à des situations où le bon sens et le souci de la continuité du service public ont du mal à être perçus comme prioritaires par les enseignants et les parents.

Pour clore ce triste bilan, nous nous inquiétons pour la réussite des élèves qui nous sont confiés puisque le dogme des suppressions de postes érigé comme principe ne pourra avoir, s'il est poursuivi, que des conséquences dramatiques pour l'école de la République et pour les élèves et les jeunes qui la fréquentent.

L'Inspecteur d'Académie n'a pas daigné répondre précisément aux questions posées dans cette déclaration par les représentants du SNUipp.

Pourtant, il maintient n'avoir fermé que 4,5 postes spécialisés.

Il réaffirme avoir procédé à plus d'ouvertures que de fermetures grâce à une dotation positive.

Il refuse d'indiquer précisément le nombre de journées non remplacées en 2008/2009, préférant parler en pourcentages.

Il ne répond pas à la demande d'une école de mise à disposition exceptionnelle d'un maître supplémentaire.

Il prétend que c'est moins problématique de confier l'enseignement une journée par semaine à des étudiants plutôt que toute une partie de l'année à une liste complémentaire.

M. l'inspecteur d'académie ne dialogue pas, il informe et relaie les directives ministérielles sans états d'âme.

# EDVIGE revient en catimini

*Pétition à signer en ligne*

<http://www.nonaedvige.sgdg.org>

Pour obtenir l'abandon  
du fichier "EDVIGE"



Contre les nouveaux fichiers « EDVIGE », je signe toujours !  
Pétition du Collectif « Non à EDVIGE » - Lancée le 30 novembre 2009

**JE RESIGNE !**

Deux décrets sont parus au journal officiel le 18 octobre 2009 pour remplacer le défunt décret « EDVIGE 1.0 », retiré par le gouvernement en novembre 2008 suite à la mobilisation citoyenne. Contrairement à ce qu'il avait annoncé au plus fort de cette mobilisation, le gouvernement a choisi d'éviter une fois de plus le débat parlementaire en créant des fichiers de police par décret. Le vote des députés UMP en Commission des lois le 24 novembre 2009 des « amendements BENISTI » à la proposition de loi de simplification du droit, qui autorisent la création de fichiers par simple arrêté gouvernemental, confirme la volonté de la majorité présidentielle d'enterrer définitivement la promesse de faire passer par la loi la création de tout nouveau fichier de police. Le Collectif « Non à EDVIGE » dénonce et condamne un tel choix.

Le Collectif « Non à EDVIGE » constate que la mobilisation sans précédent contre le premier décret « EDVIGE 1.0 » a permis :

- La disparition des données sensibles se rapportant à la vie sexuelle et à l'état de santé.
- La limitation de certains délais de conservation des données et une meilleure traçabilité de l'accès à ces données.
- Une certaine dissociation, à travers deux décrets, des finalités complètement différentes d'enquête administrative d'une part et de prévention des atteintes à la sécurité publique d'autre part.

Le Collectif « Non à EDVIGE » constate cependant que bon nombre de ses précédentes critiques s'appliquent toujours aux nouveaux décrets :

- Comme avec le fichier « EDVIGE 1.0 », pour ce qui concerne les atteintes à la sécurité publique, il s'agit de fichier des personnes avant même tout passage à l'acte, au mépris du principe de la présomption d'innocence.
- Comme avec le fichier « EDVIGE 1.0 », les mineurs pourront être fichés dès 13 ans.
- Comme avec le fichier « EDVIGE 1.0 », et de manière plus inquiétante encore, les personnes pourront être fichées à partir du simple fait qu'elles habitent une certaine zone géographique, ou qu'elles en proviennent.
- Comme avec le fichier « EDVIGE 1.0 », on constate un mélange des finalités puisque, pour les enquêtes administratives, les agents pourront accéder à des données qui ne devraient relever que de la seule prévention des atteintes à la sécurité publique.
- Pire qu'avec le fichier « EDVIGE 1.0 », l'appartenance syndicale, mais aussi les opinions politiques, religieuses ou philosophiques pourront justifier en elles-mêmes qu'une personne ne puisse pas accéder à certains emplois, ce qui limite gravement l'exercice de droits constitutionnels démocratiques.

**Pour toutes ces raisons, le Collectif « Non à EDVIGE », dont des membres déposeront des recours en annulation des décrets incriminés devant le Conseil d'Etat, demande :**

- Le retrait des deux décrets du 18 octobre 2009.
- La soumission au débat parlementaire de toute nouvelle création de fichier de police.
- L'abandon du fichage des mineurs dans tout fichier fondé sur la seule présomption.
- L'abandon du fichage de l'origine ethnique, même déguisée sous une autre appellation.
- La préservation des droits syndicaux et politiques, de la liberté de pensée et d'expression, y compris pour les personnes exerçant dans un cadre professionnel « sensible ».

L'importance des problèmes identifiés justifie une mobilisation citoyenne et des actions de même ampleur que celles qui ont permis le retrait du précédent décret « EDVIGE 1.0 ». Le Collectif « Non à EDVIGE » appelle donc les citoyens et les organisations à se remobiliser et à manifester leur soutien à ces actions en signant cette pétition.

# Se syndiquer encore plus nombreux

Le prélèvement automatique est encore possible.

Dans ce cas, télécharger l'imprimé à remplir sur notre site : <http://26.snuipp.fr>  
ou directement sur le lien : [http://26.snuipp.fr/IMG/pdf/PA09\\_10.pdf](http://26.snuipp.fr/IMG/pdf/PA09_10.pdf)

# Remplacement

## Congés de maladie : pas d'abus dans les écoles

### Communiqué de presse

Paris, le 3 décembre 2009

11 jours d'absence des enseignants du primaire pour congés de maladie : c'est ce que révèle la presse dans une étude de 2008 déjà évoquée en juillet et réalisée par un cabinet privé dans 4 départements tests. En réponse à une lettre du SNUipp, Luc Chatel, Ministre de l'éducation nationale, estimait alors qu'il n'existe pas d'abus puisque « les enseignants du premier degré sont, par rapport à la moyenne des salariés du secteur privé, plus jeunes avec un taux de féminisation plus important [...] En outre, les professeurs des écoles sont plus exposés aux maladies que les salariés du privé en raison du nombre de maladies bénignes, telles que les gripes ou les gastro-entérites dont les enfants sont souvent porteurs ».

Selon la presse, les données font état d'un nombre de jours de congés maladie de 11 par an pour les enseignants des écoles. Un chiffre qui se situe dans la moyenne des autres corps de la fonction publique : 13

aux affaires étrangères, 15 à l'équipement ou à la justice, 17 au sein de la police nationale.... Par ailleurs, plus de 40% des journées d'absence sont dues à des congés de maternité dans une profession où 3 personnes sur 4 sont des femmes, la majorité d'entre elles ayant moins de 40 ans. Une autre étude de l'INSEE montre que les femmes et notamment les jeunes mères de famille ont plus d'absence que les autres salariés en raison « des contraintes de conciliation entre charges familiales et activité professionnelle ».

En matière de congé de maladie, le SNUipp demande que l'État employeur assume ses responsabilités et mette en place une médecine du travail avec des actions de prévention, un suivi des personnels, un nombre suffisant de postes adaptés pour les personnels en difficulté.

Le SNUipp demande également que cesse la politique de suppressions de postes qui pèse sur les conditions de travail et qui conduit des enseignants remplaçants à être affectés sur des postes permanents, ce qui diminue d'autant les moyens affectés aux remplacements.

## le monde à l'envers ou quand l'Administration énerve les enseignants et les parents.

Depuis la rentrée on assiste dans la Drôme à des choix de l'Administration qui sont inexplicables. On pourrait se dire que c'est encore la faute du ministère ou du rectorat.

Eh bien non, c'est la Drôme toute seule qui a décidé cette année une nouvelle organisation des remplaçants plus « efficace » disent-ils. Car nous aurions un excellent potentiel en matière de remplacement (7<sup>ème</sup> place au classement national !!!) mais un très mauvais taux d'efficacité qui nous placerait à la 89<sup>ème</sup> place ! L'Inspecteur d'Académie estime que les remplacements sont effectués à un taux de 84% mais n'a toujours pas communiqué ni le nombre précis de journées d'absence ni celui de journées non remplacées ! Toutefois, il assume cette carence et veut améliorer la gestion des ressources humaines.

Il a donc été décidé, entre autre, de créer une brigade de remplaçants IA gérée et pilotée par l'IEN/IA adjoint.

Des collègues en surnombre ont donc été nommés en tant que TR mais plusieurs sur une même école. S'il n'y a pas de remplacement à effectuer, cela ne durera sûrement pas trop longtemps, certaines écoles

peuvent fonctionner avec 2 ou 3 collègues en surnombre alors que dans l'école d'à côté il n'y a personne en plus.



Grande nouveauté aussi ! Certains TR doivent assurer des congés courts, et d'autres des congés longs ! Mais comme un congé court peut se transformer en congé long, les élèves ont pendant un certain temps un remplaçant et puis en changent. Cela énerve les parents d'élèves, les directeurs, les collègues concernés qui commencent un remplacement et qui voudraient bien le continuer. Ce serait trop simple !

Qui a pris cette décision ? Cela reste obscur, en très haut lieu sûrement ! Sans concertation bien sûr, ni argumentation. Nous découvrons au fil du temps des nouveautés qui non seulement n'apportent rien mais, au contraire, désorganisent le service.

Les élèves en sont, une fois de plus, les premières victimes.

Bernadette Long

# Carte de doléances pour l'école

Carte à remplir, à découper et à adresser sous enveloppe à :  
Opération carte de doléances - FCPE - 108-110 avenue Ledru-Rollin, 75544 Paris Cedex 11  
Si vous souhaitez d'autres exemplaires, n'hésitez pas à nous contacter



## Carte de doléances

adressée au ministre de l'Éducation nationale

Nous, acteurs et usagers du système éducatif, exprimons nos doléances à Monsieur le Ministre de l'éducation nationale:

**50 000 suppressions de postes en 5 ans !**

**16 000 prévues en 2010 !**

**80 000 au total en 2012 ?**

Il faut obtenir des mesures qui permettent la réussite de tous, la diminution des sorties sans qualification et mettre un coup d'arrêt au démantèlement du service public d'éducation qui entraîne la dégradation des conditions d'études des jeunes, de travail des personnels.

Dans notre établissement, dans notre école, dans notre service :

**Je dénonce :**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Je demande d'urgence :**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

### Les organisations à l'initiative de cette carte de doléances :

CEMEA – CRAP-Cahiers pédagogiques – EEDF – FAEN – FCPE – FEP-CFDT – FERC-CGT – FIDL – FSU – GFEN – ICEM-pédagogie Freinet – JPA – la Ligue de l'Enseignement – SGEN-CFDT – SUD Education – UNEF – UNL – UNSA Education



# Carte de doléances pour l'école



*Les discours du Ministre de l'éducation nationale sur le rôle du système éducatif pour corriger les inégalités sociales, ne sauraient être suivis d'effets sans une réorientation profonde des choix engagés pour celui-ci.*

*Dans l'immédiat, il est indispensable de renoncer aux 16 000 suppressions de postes prévues au budget 2010 et de décider un plan de recrutements de personnels titulaires, formés aux spécificités de leurs missions, dans l'ensemble des métiers de l'éducation.*

Nom :

Prénom

Qualité :

Adresse courriel :

@

Signature :

Destinataire :

M. le Ministre de l'Education Nationale

110 rue de Grenelle

75357 PARIS SP 07

Le collectif remettra les cartes au ministère.

A renvoyer sous enveloppe à

Opération carte de doléances – FCPE - 108-110 avenue Ledru-Rollin 75544 Paris codex 11



Le **SNUipp**, Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des Écoles et PEGC est un syndicat affilié à la Fédération Syndicale Unitaire.



Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp de la DRÔME (ou des syndicats de la FSU). Conformément à la loi du 8/01/78, vous pouvez y faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp26 - Maison des Syndicats - 17 rue G. Bizet - 26 000 VALENCE.